



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bercy France Export 2024

Equipés pour de nouveaux marchés

Le 6 février 2024

Table des matières

Edito de Bruno Le Maire.....	5
Chiffres 2023 du soutien public à l'export.....	7
Bercy France Export.....	8
Programme	9
La Politique de Financement à l'export.....	11
Acteurs du soutien public à l'export.....	12
Les outils de soutien financier à l'export.....	14
Le verdissement des financements export.....	21
Les lauréats de l'appel à projets FASEP 2023.....	23



Edito

Bruno Le Maire

ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

Pour la dixième année consécutive, la conférence Bercy France Export réunit toute la communauté française de l'export au ministère de l'Économie, à Paris. Cela montre la continuité de l'engagement de l'État, dans un contexte international dégradé : tensions géopolitiques, hausse des prix de l'énergie et des matières premières, désorganisation du commerce mondial... 2023 aura été une année forte en défis, le Gouvernement a su y répondre de manière engagée et efficace en poursuivant des objectifs de plein emploi et de croissance.

Nous avons aussi continué sur le chemin de la réindustrialisation de la France avec des mesures structurantes, telles que le plan France 2030 et la loi « industrie verte » qui transforment en profondeur notre système productif, en lui permettant d'être mieux outillé pour réussir la double transition écologique et numérique.

La résilience de notre économie est largement due à sa capacité à se projeter à l'international. L'État, avec ses opérateurs de la Team France Export, y contribuent pleinement : après avoir massivement investi dans le cadre du plan de relance, le plan « Osez l'export ! » lancé en 2023 renouvelle un soutien public intense au profit de nos PME et ETI.

Les 13 mesures du plan seront totalement déployées cette année afin d'offrir un accompagnement plus simple, plus lisible, et donc plus efficace, en lien étroit avec nos priorités notamment en matière d'autonomie stratégique et d'industrialisation. Depuis l'annonce du plan en septembre en 2023, nous avons par exemple simplifié et décentralisé l'octroi, à travers les réseaux des banques commerciales, des assurances-caution export de Bpifrance. Dans cette même perspective, Business France a accompagné plus de 3000 PME sur des salons, en France pour rencontrer des acheteurs étrangers spécialement invités, ou à l'étranger dans des « pavillons France » avec une prise en charge renforcée jusqu'à 30% de leur coût.

En matière de soutien financier, nous avons octroyé 542 M€ de Prêts du Trésor et 19 Md€ d'assurance-crédit export en 2023. Comme la politique de soutien à l'export est de notre politique industrielle, nous avons rendu plus lisibles et prévisibles les exigences de « part française » qui conditionnent le soutien public aux contrats à l'exportation : la part française restera notre boussole, car elle traduit l'impact de nos garanties et de nos financements export sur le tissu industriel français, incitant les grandes entreprises à entraîner des PME et des ETI à l'export dans leur sillage.

Dans cette optique, nous intensifions le dialogue avec les filières, pour favoriser leur projection à l'international en combinant mieux les outils de financement à l'export et les outils d'aide au développement, dans le respect des mandats de chacun des opérateurs, Bpifrance Assurance Export et l'Agence française de développement.

Parmi les secteurs bénéficiaires, le secteur agricole et agro-alimentaire n'est pas en reste. Nous annonçons aujourd'hui les 11 entreprises lauréates de dons FASEP (dont 8 PME) à l'issue de l'appel à projet « agriculture et alimentation durables » lancé en septembre dernier.

Nous continuons à verdir nos outils, en transformant dès maintenant le mécanisme de « bonus climatique » en « bonus environnemental » sur le modèle des évolutions de la taxonomie européenne dont les objectifs vont au-delà de l'adaptation et de l'atténuation au changement climatique, pour favoriser aussi les projets d'utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ; de transition vers une économie circulaire ; de contrôle de la pollution ; ou de protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Nous développons aussi l'offre de garanties publiques destinées à renforcer notre base industrielle dans les filières d'avenir, avec la Garantie des Projets Stratégiques, ou encore la Garantie Interne, dont le champ vient d'être élargi dans la loi de finances pour 2024 : elle s'adresse aux développeurs de projets en France de production ou de stockage d'énergie ou d'hydrogène bas-carbone, pour les inciter à acquérir des équipements fabriqués en France plutôt que des équipements fabriqués à l'étranger et soutenus par l'agence de crédit-export du pays d'origine.

Cette année, nous travaillerons encore à toujours plus de simplification (cette fois sur les prêts du Trésor) et plus de digitalisation, pour répondre aux besoins des entreprises de toutes tailles, afin de libérer tout notre potentiel à l'export.

Je sais pouvoir compter sur la mobilisation constructive de l'ensemble des membres et des partenaires de la Team France Export, au service quotidien de l'internationalisation de nos entreprises. Je pense en particulier à Business France, Bpifrance, CCI France, aux Régions et aux conseillers du commerce extérieur.

Nous portons beaucoup d'ambition pour la réussite de nos entreprises à l'export en insufflant encore davantage ce « réflexe export » dans toutes nos entreprises et dans tous nos territoires.

Je vous souhaite un très bel événement Bercy France Export 2024 !

Chiffres 2023 du soutien public à l'export

Outils de financement direct

FASEP : **30M€**

Prêts du Trésor : **542M€**

**

Outils d'assurance

Assurance-crédit : **19Md€**

Assurance des cautions et préfinancements : **1Md€**

Assurance-prospection : **212M€**

Assurance-change : **580M€**

**

Accompagnement export

18 688 chèques relance

1 976 chèques relance VIE

66 pavillons Frances sur des salons à l'étranger et **2200** entreprises accompagnées

650 acheteurs étrangers conviés en France à **33** évènements export

Bercy France Export

Bercy France Export est le rendez-vous annuel d'échanges sur les enjeux de l'export organisé par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique. Il réunit les acteurs clefs de la communauté des exportateurs français : entreprises, banques, assureurs, membres de la Team France Export, conseillers économiques en ambassade et autres acteurs institutionnels.

Cette année, ce rendez-vous se tient le 6 février 2024 sur le thème "Equipés pour de nouveaux marchés". Dans un environnement complexe et de plus en plus concurrentiel, il est devenu indispensable de munir les exportateurs français d'outils financiers adaptés aux problématiques d'export, et qui répondent également à l'urgence climatique.

Un bilan du soutien public à l'export en 2023 sera dressé, avec la participation des dirigeants des opérateurs Business France (accompagnement non-financier), Bpifrance Assurance Export (garanties et financements directs), et de la SFIL (refinancement des grands crédits-export). Les évolutions des outils publics en 2024 seront annoncées, ainsi que la Politique de Financement Export de l'Etat, qui détermine l'appétit au risque géographique de Bpifrance Assurance Export.

Plusieurs autres temps forts rythment cette matinée, parmi lesquels des illustrations d'entreprises ayant bénéficié de chacun des outils d'assurance ou de financement direct de l'Etat en 2023, une table ronde sur la filière de l'hydrogène à l'export, ainsi qu'une analyse des enjeux macroéconomiques sur la compétitivité française présentée par la Cheffe économiste du Trésor.

L'après-midi, venez vous renseigner et poser vos questions aux ateliers thématiques et géographiques qui présentent un intérêt pour vos projets à l'international. Ne manquez pas en fin de journée l'opportunité d'échanger directement avec les chefs des Services économiques dans les ambassades et les conseillers de Business France et Bpifrance Assurance Export.

Chaque année Bercy France Export rencontre un franc succès auprès des entreprises de toutes tailles, venues échanger et se renseigner sur le soutien public à l'export. La tenue de cette 10^{ème} édition témoigne de votre mobilisation pour le commerce extérieur de la France, et nous sommes honorés de vous proposer chaque année un format toujours plus complet et qui démontre l'agilité de l'Etat pour adapter en continu sa politique de soutien à vos besoins.

Programme

PREMIÈRE PARTIE

9h00 – 12h45 Session plénière animée par **Pierre DARBRE**, sous-directeur du financement international des entreprises, DG Trésor

9h00 Discours d'ouverture de **Bruno LE MAIRE**, ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et numérique (vidéo)

09h15 Garanties de cautions : **CHLORIDE** (témoignage vidéo d'une entreprise)

09h20 Discours d'**Anne-Marie DESCÔTES**, Secrétaire générale du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

9h35 Assurance prospection : **EMO** (témoignage vidéo d'une entreprise)

9h40 « Enjeux macroéconomiques et l'impact des lois récentes sur la compétitivité française » **Dorothée ROUZET**, cheffe économiste de la DG Trésor

10h05 FASEP : **KSAPA** (témoignage vidéo d'une entreprise)

10h10 Présentation du **bilan de l'activité 2023 et annonce de la Politique de Financement Export 2024** :

- **Magali CESANA**, Cheffe de service du SABINE, affaires bilatérales et internationalisation des entreprises, DG Trésor
- **Laurent SAINT-MARTIN**, Directeur général de Business France
- **François LEFEBVRE**, Directeur général de Bpifrance Assurance Export
- **Philippe MILLS**, Directeur général de SFIL

11h05 Assurance-crédit : **Quantum** (témoignage vidéo d'une entreprise étrangère EPC ayant sourcé en France)

11h10 **Grand témoin de l'édition 2024** : **Dominique CHIESURA**, Directeur Commercial, Saarstahl Rail

11h30 Assurance préfinancement export : **SPOOLEX** (témoignage vidéo d'une entreprise)

11h35 L'hydrogène et ses opportunités dans les exportations françaises.

Table ronde animée par Magali CESANA, Cheffe de service du SABINE, DG Trésor

Intervenants :

- **Philippe Haffner**, PDG, HAFFNER ENERGY
- **Géraldine SALQUE**, Innovation Director, ITP SA
- **Hanane EL HAMRAOUI**, Directrice Industrielle, HDF Energy

Questions réponses

12h35 Discours de **Bertrand DUMONT**, Directeur général du Trésor

12h45 Pause-déjeuner

DEUXIÈME PARTIE

14h30-18h00 Ateliers thématiques et géographiques

En continu au fil de l'après-midi : Chargés d'affaires de **Bpifrance Assurance Export** et **Business France** présents pour échanger avec les entreprises intéressées (salles 1 à 3 du centre de conférences).

14h30-15h30 Ateliers thématiques

1. **Décryptage de la politique de financements export 2024**
2. **Outils de Financement direct à l'export (FASEP, Prêt du Trésor)** : échange sur les travaux de modernisation et de simplification des dispositifs
3. **Financement export de l'industrie spatiale**
4. **Plan « Osez l'export ! »** : nouveaux dispositifs et premiers résultats
5. **Financements export et financements du développement** : mixer les outils pour renforcer l'influence économique française à l'international

15h45-16h45 Ateliers géographiques

1. Afrique du Sud
2. Amérique latine et Caraïbes
3. Asie centrale
4. Ukraine
5. Balkans

16h50-18h00 Rendez-vous pays personnalisés (sur réservation), hall du centre de conférence Pierre Mendès France.

- **Europe** : Ukraine, Royaume-Uni, Serbie, Croatie, Pays Baltes
- **Moyen-Orient** : Arabie Saoudite, Qatar, Emirats Arabes Unis
- **Asie** : Bangladesh, Ouzbékistan
- **Amérique Latine** : Mexique, Brésil, Colombie, Venezuela, Guyana
- **Afrique** : Afrique du Sud, Gabon, Guinée

La Politique de financement à l'export

La Politique de financement export (PFE) détermine l'appétit au risque de l'Etat pour ses outils de soutien à l'export en fonction du pays de destination. Valable à la fois pour les instruments de soutien financier directs (prêts du Trésor, FASEP) et indirects (assurance-crédit et autres garanties export, Garantie des projets stratégiques), la PFE signale chaque année l'orientation de l'Etat pour soutenir financièrement les projets à l'export. Elle établit quatre catégories de pays :

- Ouvert sans conditions (vert foncé),
- Ouvert avec vigilance (vert clair),
- Ouvert sous conditions (jaune),
- Fermé (rouge).

La PFE fait l'objet d'une présentation publique lors de la conférence annuelle « Bercy France Export », en deux temps :

- Présentation générale lors de la session plénière, prévue à 10h05,
- Décryptage de la PFE en atelier thématique, prévu à 14h30.

La carte PFE 2024 est accessible sur le site de la direction générale du Trésor :



Acteurs du soutien public à l'export

LA DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR

Sous l'autorité de Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, la direction générale du Trésor élabore la politique économique française au niveau national, européen et international. Elle établit des prévisions économiques et conseille les ministres sur les politiques économiques et les politiques publiques dans les domaines financier, social et sectoriel.

Elle veille à la régulation et au financement de l'économie et des institutions intervenant en matière d'assurance, de banque et d'investissement sur les marchés financiers et elle gère la trésorerie et la dette de l'État à travers l'Agence France Trésor (AFT).

Présente au sein des institutions financières internationales, la direction générale du Trésor participe aux négociations financières et commerciales bilatérales et multilatérales.

Elle conçoit les politiques de soutien à l'export et à l'investissement à l'étranger des entreprises et supervise l'aide au développement, à travers la tutelle des opérateurs Bpifrance Assurance Export ainsi que de Business France et de l'Agence Française de Développement (sur ces deux derniers opérateurs, cotutelle avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères).

BUSINESS FRANCE

Business France, engagé aux côtés des entreprises à l'international

Au service de l'internationalisation de l'économie française, Business France est l'opérateur partenaire des entreprises qui veulent se connecter aux marchés mondiaux, accélérer la réalisation et la réussite de leurs projets.

A Paris, Marseille, en France ou dans les bureaux à l'étranger, les 1420 collaborateurs (65 nationalités) sont présents dans 55 pays, pour plus de 110 couverts en direct ou via un réseau de partenaires.

- Engagées aux côtés des entreprises françaises, nos équipes sont mobilisées pour les guider sur les marchés étrangers, les aider à générer des courants d'affaires et à booster leur RH avec de jeunes talents en Volontariat International en Entreprise (VIE) et en Volontariat territorial en entreprise export (VTE).
- Engagées aux côtés des entreprises étrangères pour faire réussir leurs projets en France, nos experts sectoriels informent les investisseurs sur les opportunités,

les mettent en contact avec les décideurs publics et les accompagnent jusqu'à leur installation.

- Engagé enfin aux côtés de ses partenaires publics et des acteurs privés réunis au sein des Team France Export et Team France Invest, Business France coordonne un réseau d'interlocuteurs terrain, pro-business.

Business France s'appuie sur un réseau de partenaires.

Depuis janvier 2019, dans le cadre de la réforme du dispositif public d'accompagnement à l'export, Business France a concédé l'accompagnement des PME et ETI françaises à des partenaires privés sur les marchés suivants qui ont été renouvelés au 1^{er} janvier 2024 : Hongrie, Maroc, Norvège, Philippines et Singapour.

Pour plus d'informations : www.businessfrance.fr et site de la Team France Export : www.teamfrance-export.fr

BPIFRANCE ASSURANCE EXPORT

Bpifrance Assurance Export, filiale du groupe Bpifrance, est l'Agence française de crédit export. Elle est chargée, au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'État, de la gestion des garanties et des financements directs en soutien à l'exportation.

L'intervention de Bpifrance Assurance Export, en subsidiarité du marché privé, vient dé-risquer les entreprises, leurs banques et renforcer la compétitivité des exportateurs auprès des acheteurs étrangers.

La gamme des outils de Bpifrance Assurance Export couvre chaque étape de la vie des entreprises à l'export : elle peut soutenir la prospection sur des marchés étrangers, faciliter l'émission de cautions ainsi que l'octroi de crédits de préfinancements par les banques, protéger les exportateurs et les acheteurs étrangers contre les variations des taux de change et d'intérêt, sécuriser l'exécution du contrat commercial ainsi que le financement des exportations, et assurer les investissements à l'étranger. Depuis le 1^{er} janvier 2023, Bpifrance Assurance Export est également en charge de la gestion, au nom et pour le compte de l'Etat, des instruments publics de financement direct aux Etats étrangers (prêts du Trésor et dons FASEP).

L'intervention de Bpifrance Assurance Export est conditionnée à des exigences en termes de part française minimum dans les projets export assurés ou financés, afin de maximiser leur impact sur le tissu industriel national.

Par ailleurs, Bpifrance Assurance Export intervient pour faciliter le financement de projets stratégiques en France, à l'aune de leur potentiel d'exportation, ou à l'étranger, notamment pour sécuriser l'approvisionnement de clients français en matières premières.

Pour plus d'informations : <https://www.bpifrance.fr/nous-decouvrir/services-en-ligne-assurance-export>

Les outils de soutien financier à l'export

LES OUTILS DE SOUTIEN DIRECT

• Le don FASEP

Le **FASEP** (Fonds d'étude et d'Aide au Secteur Privé) est **l'instrument de don de l'aide-projet**. Il peut accompagner deux types de projets :

- **le FASEP-Etudes** finance principalement des études de faisabilité et de l'assistance technique, dans la perspective de faire émerger des projets à l'international ;
- **le FASEP-Innovation verte** finance des démonstrateurs de technologies innovantes pour répondre aux besoins prioritaires des pays bénéficiaires en matière de développement durable.

Le **FASEP** répond à **deux objectifs** :

1. **s'inscrire dans le cadre de l'Aide Publique au Développement (APD) française**. Le bénéficiaire de l'étude ou du démonstrateur doit donc être une entité publique. Les projets financés par un FASEP doivent répondre aux besoins de développement des pays récipiendaires, dans une perspective de développement économique durable. Chaque année, la politique de financement export détermine la liste des pays ouverts à cet outil (environ 150 pays) ;
2. **contribuer activement au développement international des entreprises françaises** en positionnant les FASEP sur **des secteurs où elles disposent d'un savoir-faire reconnu**, ou en leur permettant de déployer leurs technologies innovantes sur de nouveaux marchés.

LES PRINCIPAUX CRITÈRES DE SÉLECTION

Respect de la part française

- 85 % de part française
- Perspectives d'exportations françaises
- L'implication de startups/PME est un plus

Appropriation locale

- Intérêt du bénéficiaire
- Capacité à prendre en main la solution

Innovation

- Innovation technologique et sociale
- Maturité de la technologie

Impact environnemental et social

- Recherche de neutralité carbone
- Impact positif pour l'environnement et la biodiversité

Effet levier

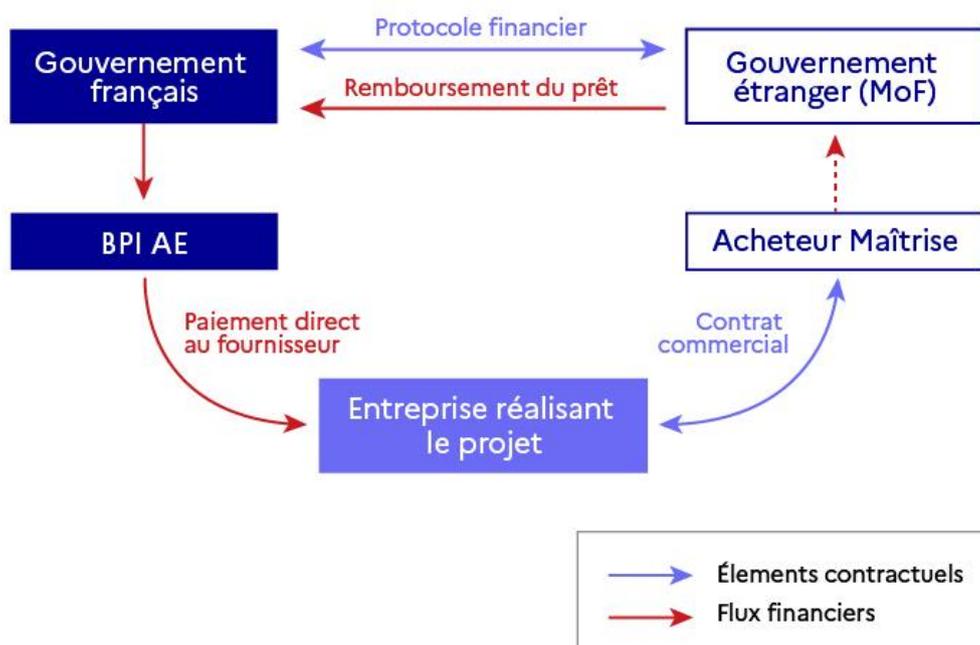
- Probabilité de réalisation du projet
- Intérêt des bailleurs

• Les prêts du Trésor

Les prêts du Trésor sont des prêts entre l'État français et un État étranger pour financer un projet d'infrastructure à forte composante française, avec un accent mis tout particulièrement sur les objectifs de développement durable (projet compris entre 5 M€ et 70 M€). Il existe deux types de prêts du Trésor :

- les **prêts concessionnels** contribuent au renforcement de l'aide bilatérale française et sont comptabilisés dans l'aide publique au développement ; ce type de prêt permet de financer des projets non rentables (c'est-à-dire non viables économiquement si ils étaient financés aux conditions de marché), avec une condition de part française d'au minimum 70%. Ces prêts sont ouverts actuellement à une trentaine de pays.
- les **prêts directs** (non concessionnels), sont disponibles dans des zones géographiques et pour des secteurs d'intervention plus étendus que les prêts concessionnels. Il s'agit d'un outil de soutien à l'export qui vise à financer des projets rentables, à des conditions financières alignées sur les règles de l'Arrangement OCDE sur les crédits export (ces prêts ne peuvent financer que jusqu'à 85% maximum du montant du contrat). La part française minimum exigée est de 50%. Il est possible de mixer ces prêts directs avec un crédit bancaire couvert par l'assurance-crédit dans le cas de grands projets.

Un **accord intergouvernemental (AIG)** est négocié entre la France et l'État tiers pour fixer les conditions de mise en place et de remboursement du prêt. Le financement est directement versé de l'État français à l'entreprise réalisant la prestation, au fur et à mesure de l'avancement du projet. L'État étranger rembourse l'État français en fonction des conditions négociées. Les entreprises françaises susceptibles d'exécuter ces projets disposent de technologies éprouvées ou de références internationales fortes.



• Procédures relatives aux outils de soutien direct

Les **demandes de financement au titre des FASEP et des prêts du Trésor sont instruites par la DG Trésor** (Bureau en charge des financements directs – FININTER2), puis examinées par un comité interministériel. Tous les mois, le Comité, présidé par la DG Trésor, rassemble l'ensemble des administrations concernées : ministères en charge de l'Ecologie, de l'Agriculture, le ministère des Affaires étrangères, l'AFD, etc.

Pour les prêts, la DG Trésor diligente au cours de l'instruction une expertise préalable indépendante, dont le rapport est examiné par le comité.

Deux étapes sont à distinguer :

- la prise en considération, permettant de vérifier la conformité de la demande avec les requis de la procédure
- et la décision, précisant les modalités de l'aide accordée.

La mise en œuvre des financements est confiée depuis le 1^{er} janvier 2023 à Bpifrance Assurance Export, qui agit au nom et pour le compte de l'État.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR

Le FASEP, consultez le site internet de la DG Trésor :

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/services-aux-entreprises/le-fasep>

Les prêts du Trésor, consultez le site internet de la DG Trésor :

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/services-aux-entreprises/le-pret-du-tresor>

CONTACTS

En administration centrale :

Le bureau FININTER2 de la DG Trésor : Aide-projet@dgtresor.gouv.fr

Dans les services économiques auprès des Ambassades de France à l'étranger :

Coordonnées sur le site Internet de la DG Trésor :

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international>

LES OUTILS D'ASSURANCE ET DE GARANTIES

• L'assurance-crédit

L'**assurance-crédit export** couvre les risques encourus au titre de l'exécution du contrat, de son paiement ou du remboursement du contrat de prêt correspondant. Elle protège :

- l'exportateur français contre le risque d'interruption de son contrat commercial et le non-paiement ;
- la banque prêteuse / confirmatrice contre le risque de non-paiement, pour des faits politiques et/ou commerciaux.

Elle concerne les opérations financées par un crédit d'une durée supérieure à 2 ans et est encadrée par l'Arrangement OCDE.

Cette assurance est **destinée aux exportateurs français de toute taille** (environ la moitié des dossiers instruits chaque année émanent de PME), pour toute la durée de leur contrat, de l'appel d'offre au dernier paiement. Elle est **adaptée aux banques françaises et étrangères** quel que soit le montant financé, sur des crédits en euros ou en devise. Il n'y a pas de frais de dossiers et le paiement de la prime se fait à l'émission de la police.

L'assiette de crédit assurée est modulée en fonction du montant de la «part française» du contrat, dans le cas des grandes entreprises qui sont ainsi incitées à entraîner dans leur sillage plus de fournisseurs et sous-traitants français. Le seuil d'identification des grandes entreprises a été doublé depuis le 1 janvier 2024, à 300 M€ de chiffre d'affaires. Les entreprises dont le CA est inférieur à ce seuil voient leur assiette de couverture maximisée selon les règles de l'arrangement OCDE (85% du contrat export).

L'assurance-crédit peut être complétée d'une offre de **stabilisation du taux** du crédit au bénéfice de l'acheteur étranger. La stabilisation de taux est également régie par l'Arrangement OCDE.

Les entreprises de toutes tailles peuvent bénéficier de ce produit, mais le produit est majoritairement sollicité par les PME-ETI, qui bénéficient d'une quotité garantie supérieure (égale à 80% au lieu de 50% dans le cas des grandes entreprises). Les PME-ETI sont identifiées en deçà d'un seuil de chiffre d'affaires remonté à 300 M€ depuis le 1^{er} janvier 2024.

En 2023, Bpifrance Assurance Export a accepté 172 dossiers d'assurance-crédit pour porter l'encours total à 70 Md€, dans une centaine de pays.

POUR EN SAVOIR PLUS

Sur l'assurance-crédit, consultez le site internet de Bpifrance Assurance Export : [Assurance-Crédit \(bpifrance.fr\)](https://www.bpifrance.fr/assurance-credit) - [Procédure de stabilisation de taux d'intérêt \(bpifrance.fr\)](https://www.bpifrance.fr/procedure-stabilisation-taux)

Contact : assurance-export@bpifrance.fr

• La Garantie des Projets Stratégiques

La **Garantie des Projets Stratégiques (GPS)** vise à financer des projets considérés comme « stratégiques pour l'économie française à l'étranger ». La GPS est un outil délié de la condition de part française, et qui permet de garantir des projets à l'étranger ou en France. Depuis janvier 2022 en effet, son champ d'action a été élargi

pour autoriser le soutien de projets domestiques, tout en conservant la condition d'une contribution potentielle au commerce extérieur de la France.

La GPS peut être octroyée sur des montant d'au moins 10 M€, avec une quotité garantie de à 80% (au lieu de 95% en assurance-crédit export), et la prime est déterminée conformément au marché (au lieu de la grille OCDE en assurance-crédit export).

La GPS a été octroyée par Bpifrance Assurance Export dans six dossiers à ce jour, pour un montant cumulé de dette couverte s'élevant à près de 2 Md€, en particulier dans le secteur des gigafactories de batteries pour véhicules électriques, et pour la construction de navires-cargo à propulsion vélique. De nombreux autres projets ont été jugés *a priori* éligibles à la GPS et sont en cours de structuration financière, pour la construction ou l'extension de sites industriels en France, ou pour des projets à l'étranger contribuant par exemple à l'approvisionnement de la France en minerais utiles à la transition énergétique.

Contact : [Garantie des projets stratégiques \(bpifrance.fr\)](https://bpifrance.fr)
assurance-export@bpifrance.fr

• La Garantie Interne

La Garantie Interne est un dispositif destiné à soutenir les acquéreurs français de biens fabriqués en France, plutôt que de sélectionner des fournisseurs étrangers soutenus par leur propre agence de crédit-export. Il existe depuis 2012 et se trouvait limité jusqu'ici à l'acquisition de navires et de satellites, mais il est étendu depuis le 1^{er} janvier 2024 à l'acquisition d'« *équipements utiles à la production et au stockage d'énergie et d'hydrogène bas-carbone* » (article 154 du projet de loi de finances pour 2024). Il crée une incitation financière pour les développeurs et industriels domestiques à sélectionner des équipements fabriqués en France pour leurs projets (exigence de part française identique à celle de l'assurance-crédit export).

Les bénéficiaires de cette garantie peuvent être les institutions financières octroyant un prêt à l'acheteur français pour financer ces acquisitions ou le fournisseur lui-même. Seules les opérations pour lesquelles une concurrence existe entre le fournisseur français et une entreprise étrangère bénéficiant d'un soutien public à l'exportation sont éligibles à cette garantie.

Contact : [Garantie interne \(bpifrance.fr\)](https://bpifrance.fr)
assurance-export@bpifrance.fr

• L'assurance-prospection

Il s'agit d'une **couverture du risque de prospection**. L'Assurance Prospection prend en charge une partie des frais générés par les démarches de prospection sur des marchés étrangers, sous forme d'une avance dont la plus grande partie n'est remboursée qu'en cas de succès de la prospection. Ce succès est caractérisé par la réalisation d'un chiffre d'affaires export dans les pays visés par le projet de prospection.

Les entreprises pouvant bénéficier de ce produit sont toutes les TPE / PME / ETI dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500 M€.

En 2023, Bpifrance Assurance Export a octroyé 216 M€ d'assurance-prospection portant l'encours total à 1,7 Md€.

Pour en savoir plus sur l'assurance prospection, consultez le site internet de Bpifrance Assurance Export : [Assurance Prospection \(bpifrance.fr\)](https://www.bpifrance.fr/assurance-prospection)

• L'assurance des cautions et préfinancements

L'assurance des cautions et préfinancements couvre les banques, émettrices de cautions ou de crédits de préfinancements, contre le risque de défaillance financière de l'exportateur français. Afin de remporter les marchés exports, les entreprises doivent en effet émettre des cautions aux bénéfice des acheteurs étrangers et couvrir leur besoin de fonds de roulement. Bpifrance Assurance export facilite l'émission des cautions et/ou l'obtention d'un crédit préfinancement en assurant l'établissement bancaire émetteur contre le risque de non remboursement des sommes dues par l'exportateur en situation de carence ou d'insolvabilité judiciaire.

Les entreprises de toutes tailles peuvent en bénéficier, mais le produit est majoritairement sollicité par les PME-ETI, qui bénéficient d'une quotité garantie supérieure (80% au lieu de 50% dans le cas des grandes entreprises, identifiées par un seuil de chiffre d'affaires doublé à 300 M€ depuis le 1^{er} janvier 2024). Tous les types d'engagements de caution de marché export sont éligibles : soumission ; restitution d'acompte ; bonne exécution ; retenue de garantie ; à l'exception des cautions d'offset.

Conformément au plan « Osez l'export ! », l'octroi d'une couverture aux cautions de moins de 1 M€ peut désormais se faire de façon décentralisée, à travers les réseaux des banques commerciales.

Contact : assurance-export-caution@bpifrance.fr

- **L'assurance change**

L'assurance change neutralise le risque de change en garantissant à un exportateur un cours de change dès la phase d'offre commerciale d'un projet. Elle couvre à hauteur de 100 % du risque de change jusqu'au dernier terme de paiement du contrat commercial de l'entreprise. Il s'agit d'une garantie irrévocable dès la fixation du cours garanti. Le produit est proposé dans différentes modalités, permettant aussi la couverture d'un flux de factures par exemple.

En 2023, Bpifrance Assurance Export a octroyé 773 M€ d'assurance-change export, soit une augmentation de 83% par rapport à l'année précédente.

Pour en savoir plus sur l'assurance change, consultez le site internet de Bpifrance Assurance Export : [Assurance change contrat \(bpifrance.fr\)](https://www.bpifrance.fr/assurance-change-contrat)

Contact : assurance-export-change@bpifrance.fr

- **L'assurance-crédit court-terme - Cap Francexport**

Le dispositif public de réassurance court terme Cap Francexport vise à couvrir le risque de non-paiement au comptant sur les exportations des entreprises françaises, en complément du marché privé. Les couvertures restent fournies par l'assureur-crédit privé habituel de l'exportateur pour couvrir le risque de non-paiement du débiteur étranger, pour des faits politiques et/ou commerciaux.

Ce dispositif est ouvert pour les entreprises françaises et potentiellement leurs filiales locales, et concerne les exportations dont la durée de paiement est ≤ 2 ans et ≤ 18 mois pour les produits agricoles. Il existe différents plafonds de garanties mais des exceptions peuvent être sollicitées au cas par cas auprès de Bpifrance Assurance export via votre assureur-crédit privé habituel.

Pour en savoir plus Cap Francexport, consultez le site internet de Bpifrance Assurance Export : [Dispositif de réassurance CT Cap Francexport \(bpifrance.fr\)](https://www.bpifrance.fr/dispositif-reassurance-ct-cap-francexport)

Contact : capfranceexport@bpifrance.fr

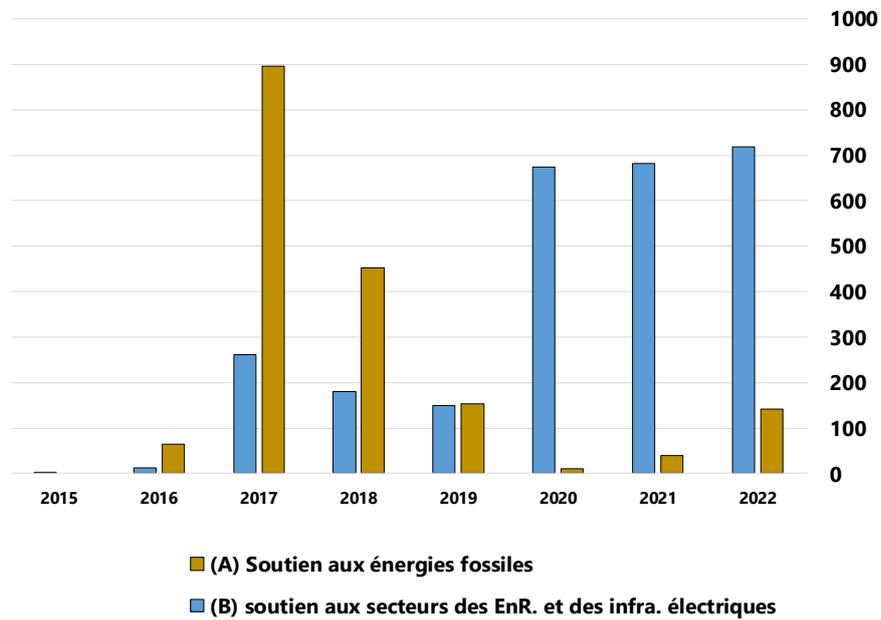
Le verdissement des financements export

La France, par le biais de son ministre de l'Économie Bruno Le Maire, a initié depuis 2019 une politique ambitieuse de verdissement de sa politique de financement export. Au plan national, elle se décline en trois axes :

- **le retrait progressif des financements en faveur des énergies fossiles**, avec l'exclusion concrétisée dans la loi de finances 2023 de l'ensemble des activités de la chaîne de valeur des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz), qui ne laisse qu'une marge de tolérance bien circonscrite, notamment pour l'amélioration de la sécurité d'installations existantes sans en augmenter la durée de vie ni la capacité de production, ainsi qu'en faveur de la construction de centrales thermiques de production d'électricité lorsque celles-ci améliorent la performance du mix énergétique du pays de destination ;
- **la mise en place d'incitations positives au financement de projets durables**, avec notamment l'introduction d'un "bonus climatique" en 2021 qui maximise l'assiette assurée dans les projets export éligibles à la taxonomie européenne ; conformément à l'évolution de ladite taxonomie, dont les objectifs dépassent les seules adaptation et atténuation du changement climatique, le **bonus climatique** est transformé en 2024 en « **bonus environnemental** » au bénéfice des projets qui répondent aux 4 autres objectifs déclinés dans la taxonomie (utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ; transition vers une économie circulaire ; contrôle de la pollution ; protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.)
- **l'évaluation de l'empreinte carbone du portefeuille** et son degré d'alignement à la taxonomie européenne.

Dans le portefeuille d'assurance-crédit export, le remplacement progressif des projets d'énergies fossiles par des projets d'énergie renouvelables et d'électrification est bien visible, comme en témoigne les chiffres publiés par la France en tant que membre fondateur de la coalition *Export Finance for Future* regroupant 10 pays ambitieux en matière de verdissement de leurs financements export.

**Comparaison du soutien de l'Etat aux secteurs des énergies
fossiles vs. renouvelables
(MEUR)**



La France continuera à jouer un rôle moteur pour évaluer la concrétisation des engagements internationaux en matière de financement export et renforcer l'ambition environnementale des participants à l'Arrangement OCDE sur le crédit export.

Les lauréats de l'appel à projets FASEP 2023

ALIMENTATION ET AGRICULTURE DURABLES

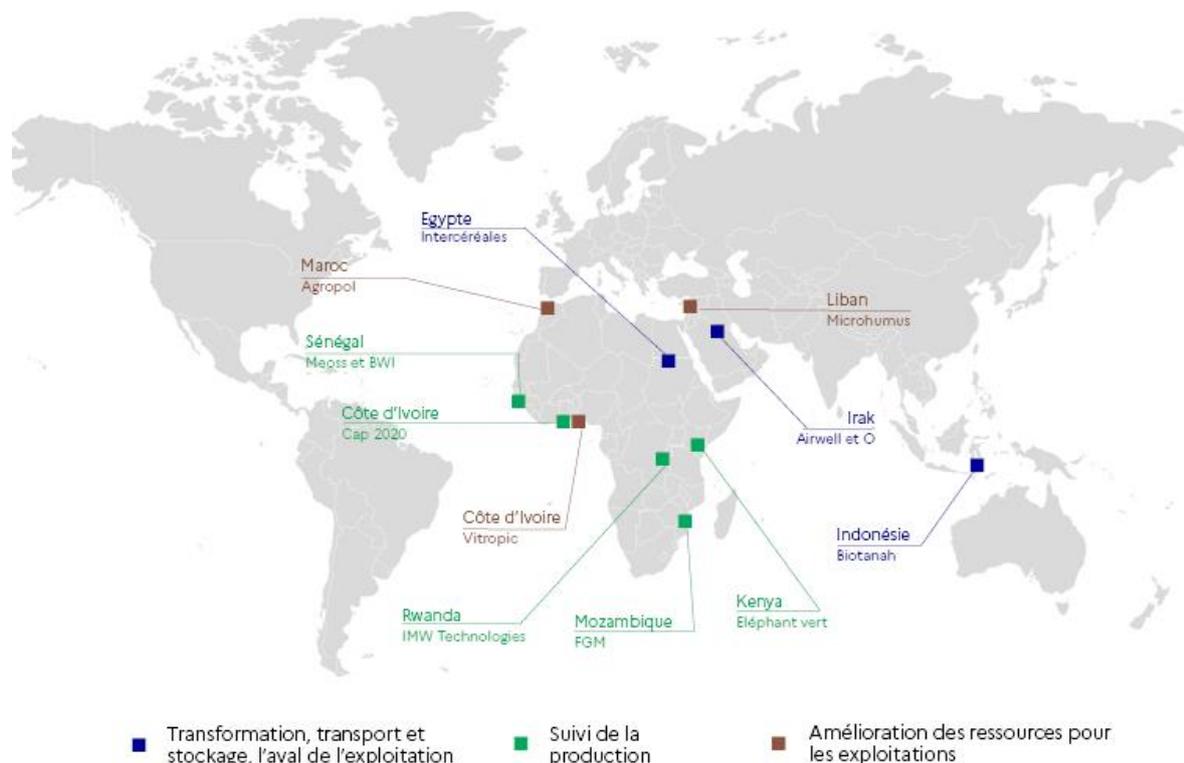
A l'occasion du Plan « Osez l'export ! », la direction générale du Trésor a décidé de consacrer son appel à projets annuel, doté d'une enveloppe de 5 M€ de dons FASEP, à l'agriculture et l'alimentation durables. Enjeu désormais prioritaire pour les pays développés comme en développement, ce thème a été choisi afin d'accompagner des projets innovants, en phase avec le double objectif intrinsèque à l'outil FASEP de soutien à l'internationalisation des entreprises françaises et de contribution à l'aide publique au développement.

L'objectif de l'appel à projets 2023 « Agriculture et Alimentation durables » est donc lui-même double: apporter des solutions efficaces, autonomes et viables pour répondre aux problématiques agricoles et alimentaires des pays en voie de développement et renforcer les références du secteur industriel français en matière d'indépendance et de souveraineté agricole et alimentaire en soutenant les entreprises exportatrices.

Un comité interministériel composé de représentants de la direction générale du Trésor, du ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires (MTEC), du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) et de l'Agence française de Développement (AFD) a sélectionné les lauréats de cet appel à projets parmi les 29 candidatures reçues.

Au total, ce sont 11 projets répartis dans 10 pays différents qui seront soutenus dans le cadre de cet appel à projets. Sur les 11 projets lauréats, 8 sont portés par des PME.

Panorama des projets retenus



Présentation des projets retenus

Les solutions retenues cette année couvrent trois thématiques liées à l'agriculture et l'alimentation durable. La première concerne l'amélioration des ressources pour les exploitations. La seconde concerne le suivi de la production à travers le développement de solutions de biocontrôle ou de gestion de l'irrigation afin de fournir les outils pour une gestion optimisée et durable des productions. Enfin, la dernière thématique recoupe l'ensemble des projets consacrés à la partie avale de la production : le stockage, le transport et la transformation. A l'instar des chambres froides solaires autonomes proposées par une entreprise lauréate, ces services sont essentiels car ils permettent aux producteurs locaux de conserver leurs produits bien plus longtemps.

De par leur diversité thématique, tous ces projets apportent des réponses innovantes face aux problématiques agricoles et alimentaires.

Liste des lauréats

Amélioration des ressources pour les exploitations

- [Projet de Vitropic en Côte d'Ivoire](#)

Démonstrateur pour l'intensification durable de la culture du plantain.

- [Projet de Microhumus au Liban](#)

Rénovation des sols dégradés.

- [Projet de la Fondation Avril au Maroc](#)

Développement d'une filière oléagineuse.

Suivi de la production

- [Projet d'Eléphant vert au Kenya](#)

Démonstration de la performance économique et environnementale de deux bio-stimulants innovants sur quatre filières clés.

- [Projet de Cap 2020 en Côte d'Ivoire](#)

Mise en place d'un suivi automatique et à distance des charançons de la banane.

- [Projet d'IMV Technologies au Rwanda](#)

Mise en place d'une solution visant à optimiser les résultats de l'insémination artificielle sexée afin d'améliorer la génétique des vaches laitières.

- [Projet de Meoss et BWI au Sénégal](#)

Amélioration de la sécurité de l'eau et la production agricole au Sénégal grâce au traitement de données satellitaires multi-capteurs.

- [Projet de FGM International au Mozambique](#)

Mise en place d'un système d'irrigation gravitaire à faible impact énergétique pour contribuer à la sécurité alimentaire du pays.

Transformation, transport et stockage

- Projet d'Airwell et O en Irak

Installation de chambres froides solaires autonomes en Irak visant à la conservation des fruits et légumes.

- Projet de Nord Céréales en Egypte

Automatisation du processus de livraison des grains au sein des silos et entre les principaux silos du pays afin de limiter le gaspillage et les pertes quantitatives pendant les transferts de marchandise.

- Projet de Biotanah en Indonésie

Installation de sécheurs de riz mobiles se présentant comme une alternative pérenne et durable au séchage naturel au soleil qui devient de plus en plus incertain avec le dérèglement climatique et au séchage industriel à air chaud qui est coûteux, peu accessible et carboné.

Contacts presse

Direction générale du Trésor : 01 44 87 75 44 presse@dgtresor.gouv.fr

Retrouvez toutes nos actualités sur www.tresor.economie.gouv.fr

Abonnez-vous à notre [newsletter](#) en flashant le QR code ci-dessous

